

Résolution présentée par la délégation de

Terre des Hommes

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	le manque des cimetières
L'Assemblée Générale,	
Remarquant	que les régions en guerre, la famine et la sécheresse sont les raisons pour lesquelles beaucoup de morts ne peuvent pas être inhumés d'une manière appropriée,
Craignant	que ces corps puissent porter des maladies en régions sans ressources pour les combattre,
Ajoutant	que l'enterrement des parents décédés est une convention importante dans beaucoup de cultures et familles,
Observant	qu'en régions de guerre et en pays de développement il n'y a pas assez de cimetières officiels et sécurisés,
Sachant	que des maladies comme la lèpre, la peste, la fièvre Ebola, la fièvre jaune et la malaria, pour en nommer quelques exemples, peuvent se propager en épidémie mettant en risque la santé de toute l'humanité,
Décide	qu'il existe la nécessité de créer : <ul style="list-style-type: none">- un programme pour fonder des cimetières officiels et sécurisés, qui sont nécessaires pour soutenir la protection contre les maladies et honorer les morts et leurs familles ;- de renouveler la charte internationale des droits de l'homme par le droit de se faire inhumer si désiré par le décédé ou ses parents.

Le texte français fait foi